

Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Crématorium

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Les Pompes Funèbres Générales (PFG) étaient titulaires du contrat d'affermage pour l'exploitation du crématorium jusqu'au 31 janvier 2003.

Après mise en concurrence, un nouveau contrat de délégation de service public a été conclu avec la Société OGF pour une période de 6 ans, soit du 1^{er} février 2003 au 31 janvier 2009.

A) - Analyse de l'activité au titre de 2002 du service délégué

L'exploitation du registre de crémations tenu au crématorium a permis de procéder aux analyses suivantes :

1. Evolution du nombre annuel de crémations

	2000		2001		2002	
	Nombre	Total	Nombre	Total	Nombre	Total
Janvier	74	74	57	57	68	68
Février	85	159	56	113	45	113
Mars	55	214	60	173	55	168
Avril	53	267	48	221	52	220
Mai	51	318	49	270	49	269
Juin	52	370	48	318	42	311
Juillet	48	418	51	369	59	370
Août	53	471	45	414	55	425
Septembre	55	526	0	414	43	468
Octobre	52	578	75	489	58	526
Novembre	46	624	59	548	56	582
Décembre	45	669	51	599	66	648
TOTAL	669		599		648	

Avec 648 crémations réalisées, l'activité 2002 retrouve quasiment le niveau atteint en 2000.

La rénovation complète du four de crémation en 2001 ayant entraîné une perte d'environ 50 crémations, le nombre de crémations qui aurait dû être enregistré en 2001 se situe également autour de 650 crémations.

Globalement, la crémation conserve une croissance soutenue, qui justifie de poursuivre l'amélioration du service rendu, tant au niveau des locaux que des prestations de service.

En ce sens, des travaux d'entretien intérieur ont été réalisés en 2002, sans perturbation cependant sur l'accueil du public.

2. Evolution du nombre mensuel de crémations

Le niveau mensuel d'activité est toujours très variable. Avec 68 crémations enregistrées au plus fort de l'année et 42 durant le mois le plus faible, l'écart entre le mois le plus faible et le plus fort atteint quasiment 60 %.

Ces écarts imposent toujours une très grande flexibilité dans la gestion du personnel du crématorium.

3. Répartition des crémations par entreprises funéraires et origines géographiques (selon le lieu d'implantation des entreprises funéraires)

La répartition n'a pas varié depuis l'année passée.

Les crémations proviennent toujours principalement d'entreprises de Pompes Funèbres situées à Besançon et dans le département du Doubs.

Les différentes agences des Pompes Funèbres Générales représentent 75 % des crémations effectuées au crématorium de Besançon.

4. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion dans un lieu privé, caveau de famille dans une autre commune...). Le nombre d'urnes remises aux familles est de surcroît particulièrement important au crématorium de Besançon, au regard des chiffres des autres crématoriums gérés par le groupe OGF.

Le nombre d'urnes remises à la famille continue de progresser régulièrement. Cette évolution peut traduire l'augmentation du taux d'équipement des cimetières de la région en équipement cinéraire ou le développement de l'inhumation des urnes dans des concessions existantes au sein des cimetières des villes voisines de Besançon.

B) - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Comptes du délégataire :

Le résultat des activités du crématorium ne faisant pas l'objet d'un suivi analytique complet dans les comptes d'OGF, cette société a défini une procédure d'établissement d'un compte d'exploitation. Les produits et la plupart des charges se rattachent directement au crématorium de Besançon. Certaines charges sont indirectes et reposent sur des clés de répartition ou des estimations : elles ont, de ce fait, un caractère forfaitaire. Tel est le cas des frais de personnel et des frais d'administration générale.

Exploitation :

Le chiffre d'affaires «crémation» a augmenté de 14,1 K€, soit + 9,8 %, pour une activité sans interruption sur une année complète, ce qui signifie une quasi stabilité de l'activité (1 mois de fermeture en 2001).

Les charges d'exploitation sont en forte diminution (- 54,9 K€) soit - 43,4 %. On constate :

1) une baisse importante des achats et charges externes (- 51,2 K€) : les charges habituelles demeurent quasiment similaires, mais il faut rappeler que l'essentiel des charges supportées en 2001 correspondait à des gros entretiens périodiques sur le four de crémation (financés par une reprise sur provisions).

2) une progression de la masse salariale (+ 5,3 K€) soit + 10 % (trois agents correspondant à un équivalent de 1,7 personne à temps plein).

On note une reprise sur provisions constituées les années antérieures de 80 K€. Cette reprise a pour vocation d'étaler sur l'exercice 2003 jusqu'à la fin de la concession au 31 janvier 2003 la reprise de la totalité des provisions antérieurement constituées et, à ce jour, devenues sans objet.

Le résultat d'exploitation (85,8 K€), qui représente 54,5 % du chiffre d'affaires (contre 11,7 % en 2001), est en augmentation par rapport à celui de 2001 (+ 16,8 K€). Le résultat net est de 55,4 K€, déduction faite de l'impôt société qui s'élève à 30,4 K€.

Après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier et après avoir été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

N'ont pas pris part au vote : M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (mandat de Mme Martine BULTOT), Mme Martine ROPERS.

Récépissé préfectoral du 23 octobre 2003.